

Guide progressif:

Comment devenir un petit exploitant certifié par le FSC™



PRÉSENTATION DU FSC

Qu'est-ce que le FSC?

Le FSC est une organisation indépendante, non-gouvernementale, à but non lucratif, créée pour promouvoir la gestion responsable des forêts du monde. L'approche pionnière du FSC consiste à rapprocher les pays du nord et du sud pour définir une gestion forestière écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable, et à identifier les outils et ressources qui engendreront un changement positif et durable.

NOTRE VISION : Que les forêts du monde respectent les droits et les besoins sociaux, écologiques et économiques de la génération actuelle sans compromettre ceux des générations futures.



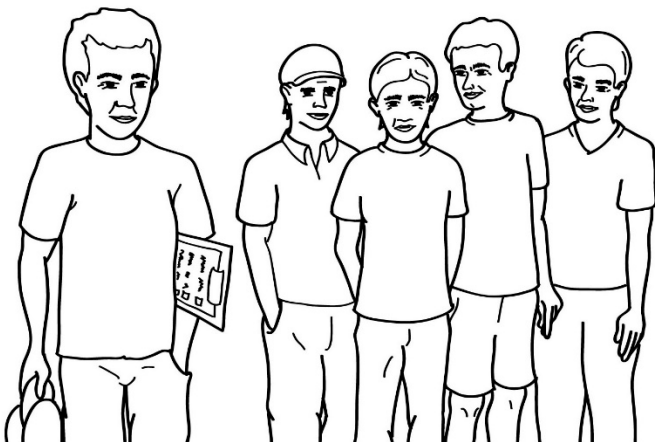
PRÉSENTATION DU FSC

Options de certification pour les petits exploitants

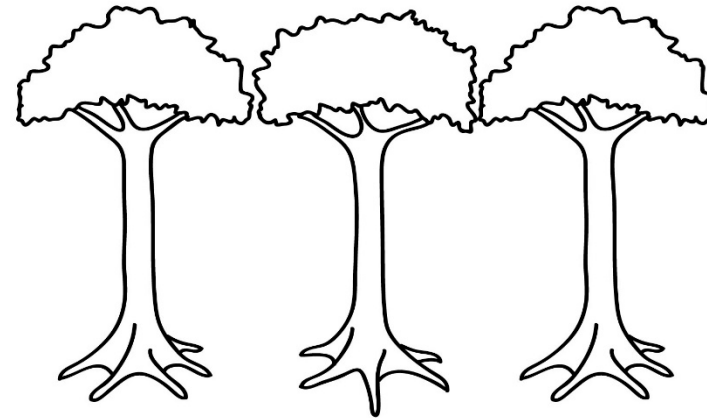
Le FSC promeut une gestion forestière responsable dans des forêts de toutes tailles, de tous types et de toutes échelles, dans le monde entier. Cependant, nous reconnaissons que les **petits** producteurs et les producteurs **communautaires** sont confrontés à des défis (accès à la certification et coût de la certification) difficiles à surmonter. Le FSC propose donc trois programmes destinés à aider les petits producteurs et les producteurs communautaires à obtenir la certification :

- Procédures FSC rationalisées pour les petites forêts
- Certification FSC de groupe
- Programme d'Approche Modulaire du FSC

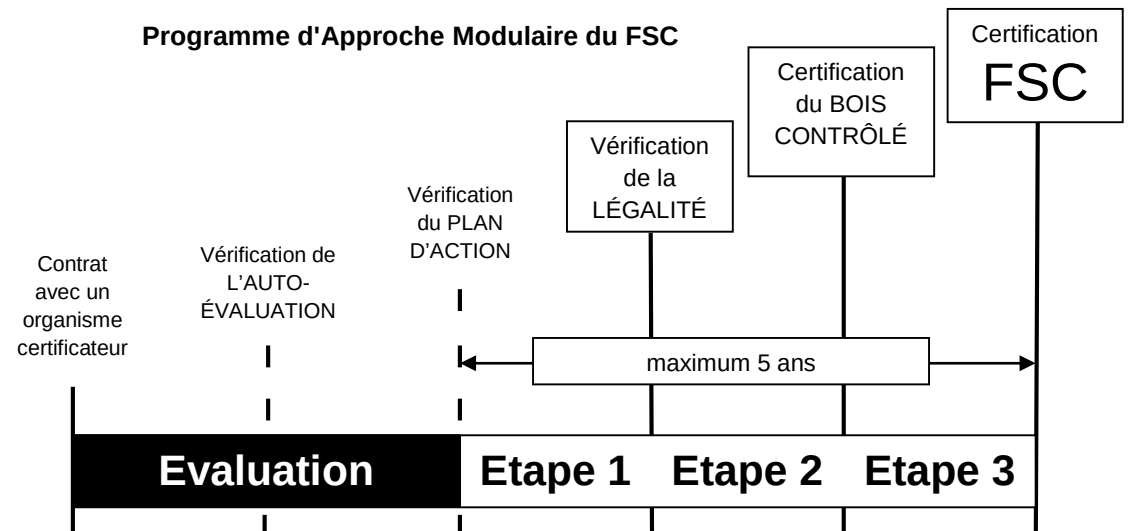
Certification FSC de groupe



Procédures FSC rationalisées pour les petites forêts



Programme d'Approche Modulaire du FSC



CERTIFICATION SLIMF

Procédures rationalisées pour les petits producteurs (SLIMF)

Le FSC définit un petit producteur en fonction de la superficie de sa forêt ou du volume de bois qu'il récolte chaque année. Une petite forêt ou forêt gérée à faible intensité (ou SLIMF) peut bénéficier de conseils spécifiques qui rationalisent les procédures de certification. L'utilisation de ces procédures permet aux organismes certificateurs de mener leurs audits de façon plus efficace. Les petits producteurs peuvent alors obtenir la certification FSC à un coût raisonnable par rapport à leur volume d'activité, et compétitif par rapport au coût de certification supporté par les producteurs plus importants. Le FSC dispose de critères d'éligibilité pour les SLIMF, les organismes certificateurs les utilisent pour déterminer si une forêt est éligible ou non.

Quelles sont les forêts qui peuvent bénéficier de ces procédures rationalisées pour obtenir la certification ?

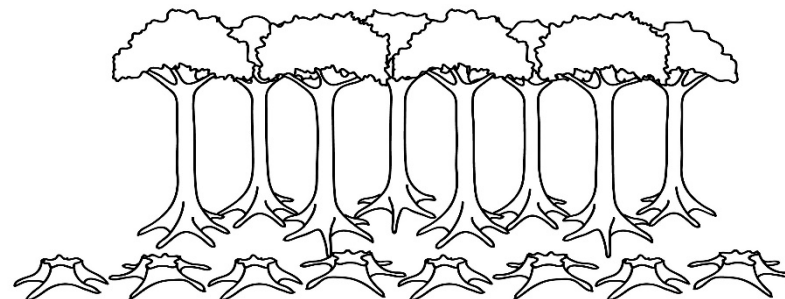
Pour obtenir la certification en bénéficiant des procédures rationalisées pour les SLIMF, une unité de gestion forestière doit être considérée comme « petite » ou « à faible intensité », d'après les définitions du FSC.

Par exemple, en Canada, les unités de gestion forestière peuvent être considérées comme de petite superficie quand elles occupent 1,000 hectares ou moins.

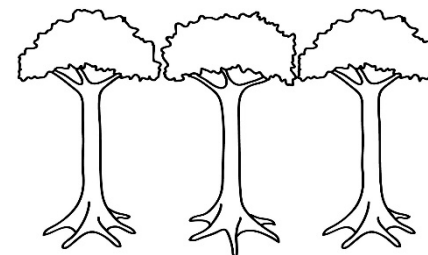
Dans tous les pays, les unités de gestion forestière peuvent être considérées comme à faible intensité quand elles remplissent au moins l'un des deux critères suivants :

- Le taux de récolte est inférieur à 20% de la croissance annuelle moyenne du bois, ET la récolte annuelle n'excède pas 5000 m³.
- La forêt est exploitée exclusivement pour des produits forestiers non-ligneux.

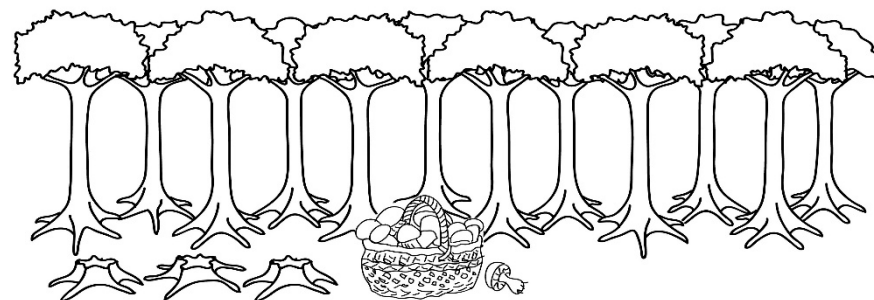
Forêt ordinaire



Petite forêt



Forêt à faible intensité



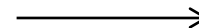
ETAPES PRINCIPALES POUR LA CERTIFICATION SLIMF

1. Contacter un organisme certificateur

La première chose à faire pour obtenir la certification est de contacter un ou plusieurs organismes certificateurs accrédités par le FSC dans votre région. Un organisme certificateur est une organisation indépendante qui réalise le processus de certification. Il doit vous indiquer la norme FSC qu'il utilisera pour vous auditer, et vous fournir une estimation du coût et de la durée du processus.

Vous pouvez contacter un organisme certificateur par téléphone, lettre et email. Le but est d'identifier l'organisme certificateur avec lequel vous préférez collaborer. Demandez aux organismes certificateurs de vous transmettre une copie de la norme qu'ils utiliseront pour vous auditer. Choisissez ensuite l'organisme certificateur et signez le contrat.

Vous pouvez consulter la liste des organismes certificateurs présents dans votre région sur la dernière page. Vous pouvez également contacter votre Représentant ou votre Bureau National pour obtenir les coordonnées des organismes certificateurs www.ca.fsc.org



ETAPES PRINCIPALES POUR LA CERTIFICATION SLIMF

2. Plan d'aménagement

Étudiez la norme que l'organisme certificateur vous a envoyée et évaluez si vous vous conformez quasiment aux pratiques de gestion définies dans la norme.

Rédigez la version provisoire de la documentation exigée et un plan d'aménagement respectant les Principes et Critères de la norme FSC qu'utilisera l'organisme certificateur pour vous auditer. Si vous disposez déjà d'un plan d'aménagement, vous pourrez peut-être simplement l'adapter.

Si vous ne savez pas quelle norme s'applique dans votre cas, vous pouvez contacter votre Représentant ou votre Bureau National pour être conseillé www.ca.fsc.org.



ETAPES PRINCIPALES POUR LA CERTIFICATION SLIMF

3. Pré-évaluation facultative

Si nécessaire, l'organisme certificateur réalisera une pré-évaluation, pour contrôler les activités dans votre forêt et discuter avec vos employés, la population locale, et d'autres acteurs susceptibles d'être concernés par vos pratiques de gestion forestière.

Si vous vous sentez déjà prêt pour l'évaluation complète (par exemple, s'il vous semble que vous vous respectez la norme FSC applicable), vous pouvez alors sauter l'étape de pré-évaluation. Le coût de l'audit en sera diminué.



ETAPES PRINCIPALES POUR LA CERTIFICATION SLIMF

4. Rapport de pré-évaluation

La pré-évaluation donne lieu à un rapport présentant les forces et les faiblesses des activités menées dans votre forêt. Elles devront être prises en compte avant l'évaluation de certification. En général, cela prend environ un an.



ETAPES PRINCIPALES POUR LA CERTIFICATION SLIMF

5. Evaluation de certification

L'évaluation de certification sert à déterminer si la forêt est gérée d'après les exigences du FSC. Cette « évaluation principale » peut durer quelques jours, et servira de base aux recommandations de l'auditeur lorsqu'il dira s'il juge que votre unité de gestion forestière peut obtenir la certification.

Suite à l'évaluation, l'auditeur soumet le rapport final à l'organisme certificateur qui prend la décision finale.

L'organisme certificateur devra consulter tous les éléments consignés et tous les documents nécessaires à la certification, il est donc indispensable que vous les teniez à disposition au cours de l'audit.



ETAPES PRINCIPALES POUR LA CERTIFICATION SLIMF

6. Certification

En cas d'approbation par l'organisme certificateur, un certificat est émis. Le certificat est valide pour une durée de cinq ans, à condition que la pratique reste conforme à la norme de gestion forestière du FSC.

Si l'organisme certificateur refuse la certification, il indiquera les activités et modifications qu'il juge nécessaires pour obtenir la certification FSC.



ETAPES PRINCIPALES POUR LA CERTIFICATION SLIMF

7. Re-certification

Les évaluations annuelles auront lieu de la deuxième à la cinquième année suivant l'obtention de votre certification. Si vous êtes considéré comme SLIMF, certaines de ces évaluations peuvent prendre la forme d'une analyse documentaire, ce qui permettra de réduire les coûts de l'audit. Après cinq ans, l'organisme certificateur réalise une nouvelle évaluation complète, semblable à l'évaluation principale. Si elle est fructueuse, vous détenez à nouveau la certification pour cinq ans.

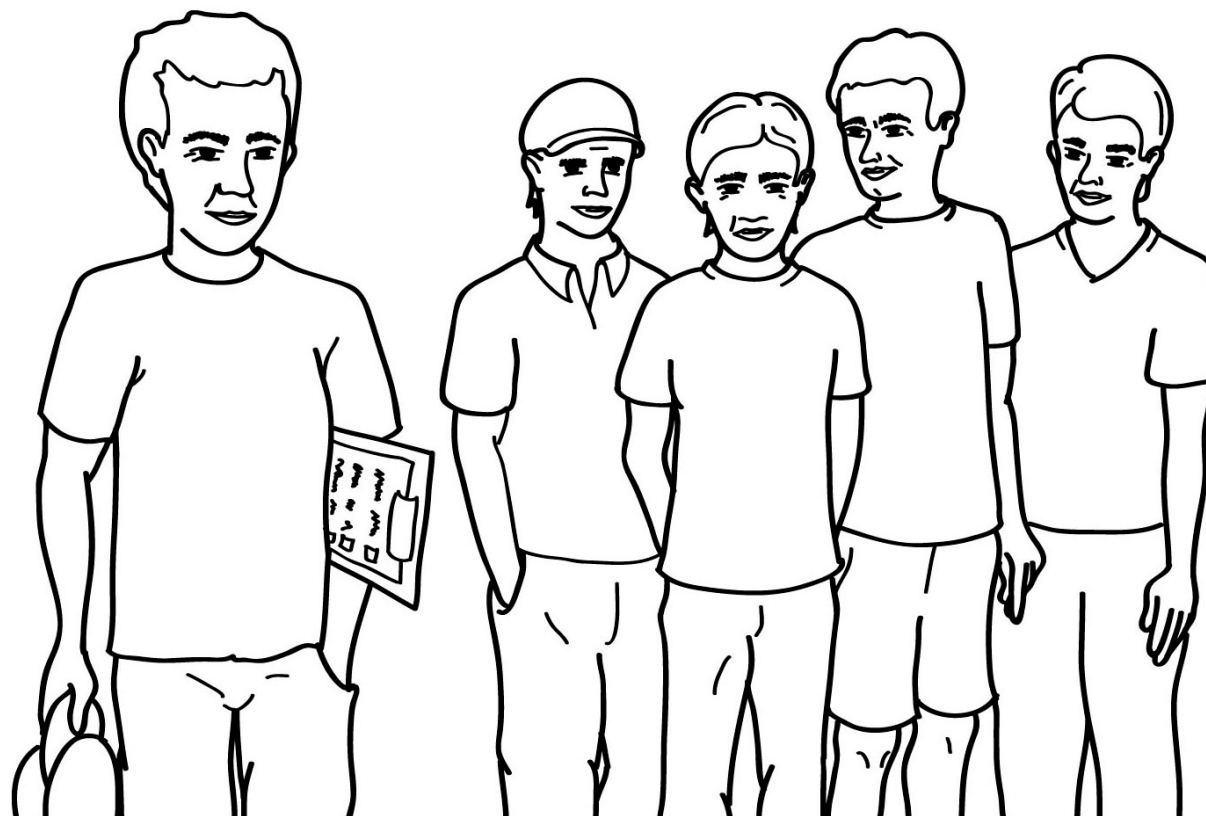


CERTIFICATION DE GROUPE

Qu'est-ce que la certification de groupe ?

Les propriétaires forestiers qui souhaitent se répartir le coût de la certification peuvent constituer un groupe et se porter candidats à l'obtention d'un certificat FSC qui s'appliquera à tous. La certification de groupe réduit le coût et la charge de travail qu'entraînent l'obtention et la conservation du certificat FSC - une option intéressante pour les petits producteurs et les producteurs communautaires. Les SLIMF peuvent également former un groupe (ou créer un sous-groupe dans leur groupe existant) pour réduire encore davantage les coûts de certification.

Le groupe doit désigner un gestionnaire de groupe. Cette personne ou cette organisation sera le principal responsable chargé de garantir que la gestion forestière des membres du groupe répond aux exigences FSC pour la certification, et en référera à l'auditeur.

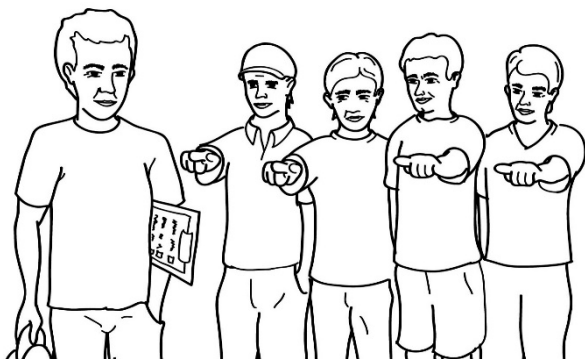


Gestionnaire de groupe

Membres de groupe

ETAPES PRINCIPALES POUR LA CERTIFICATION DE GROUPE

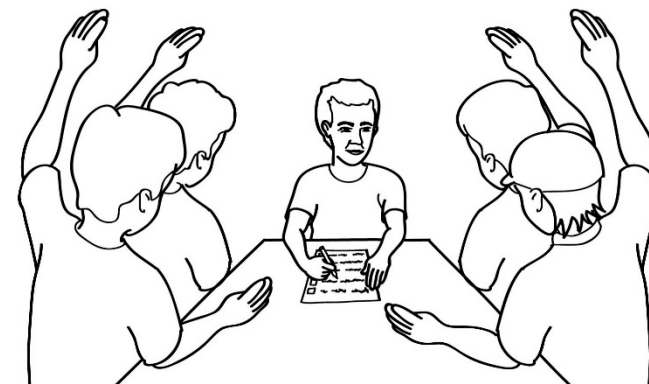
1. Former un groupe et désigner le gestionnaire du groupe. Déterminer les responsabilités du gestionnaire du groupe et des membres, et signer un contrat constituant officiellement le groupe.



→ 2. S'engager par contrat avec un organisme certificateur et savoir quelles seront les exigences du FSC.



→ 3. Créer des procédures pour permettre aux membres du groupe de respecter les exigences du FSC.



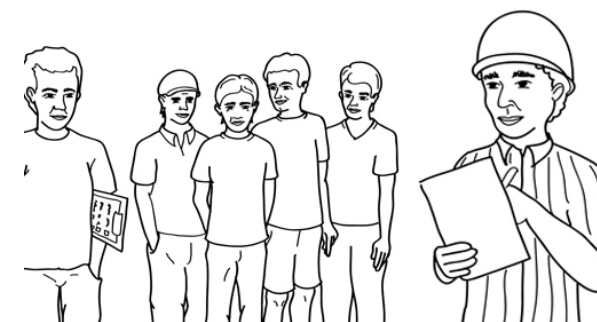
4. Evaluer la progression vers la certification FSC par le biais d'un audit interne. Cet audit interne est essentiel.



→ 5. Mettre en œuvre les modifications éventuelles recommandées suite à l'audit interne.



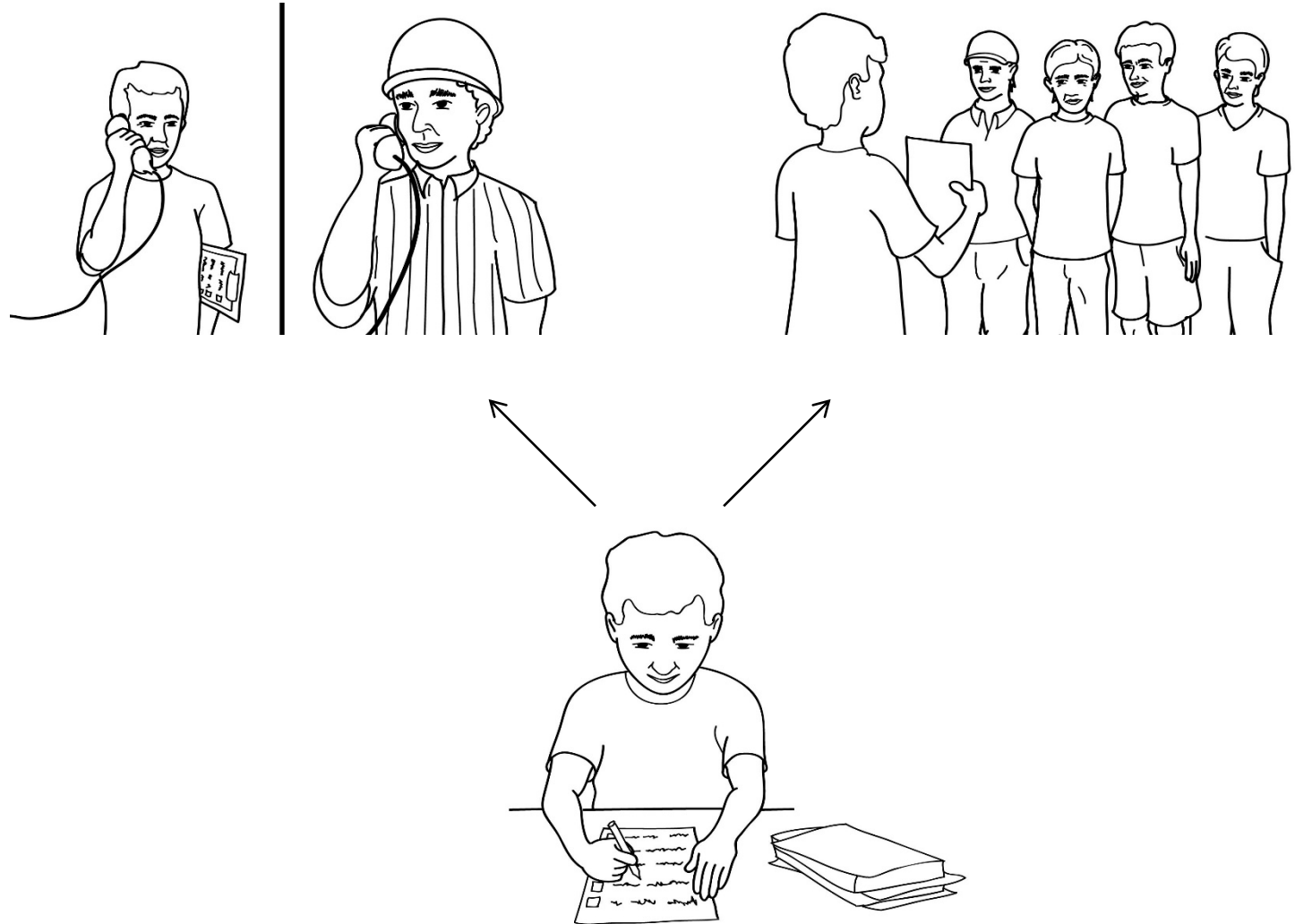
→ 6. Une fois prêts, contacter l'organisme certificateur pour réaliser une pré-évaluation (facultative) et l'évaluation principale.



CERTIFICATION DE GROUPE

Responsabilités types d'un gestionnaire de groupe :

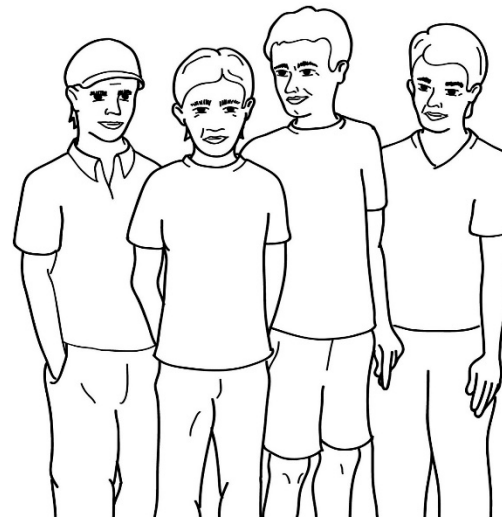
- Se porter candidat à la certification de groupe auprès d'un organisme certificateur.
- Etre l'interlocuteur de l'organisme certificateur.
- Informer le groupe de ses responsabilités.
- S'assurer que tous les membres du groupe répondent aux exigences du FSC en matière de gestion forestière.
- Contrôler tous les membres du groupe et organiser des audits internes.
- Consigner les données, par exemple la liste des membres du groupe, les zones forestières, et les rapports mentionnant les résultats des audits internes.



CERTIFICATION DE GROUPE

Responsabilités types des membres du groupe :

- Gérer leurs forêts conformément aux exigences du FSC.
- Accepter les règles de fonctionnement du groupe.
- Confirmer que le gestionnaire de groupe demande en leur nom un certificat FSC, par le biais d'un contrat avec le gestionnaire de groupe.

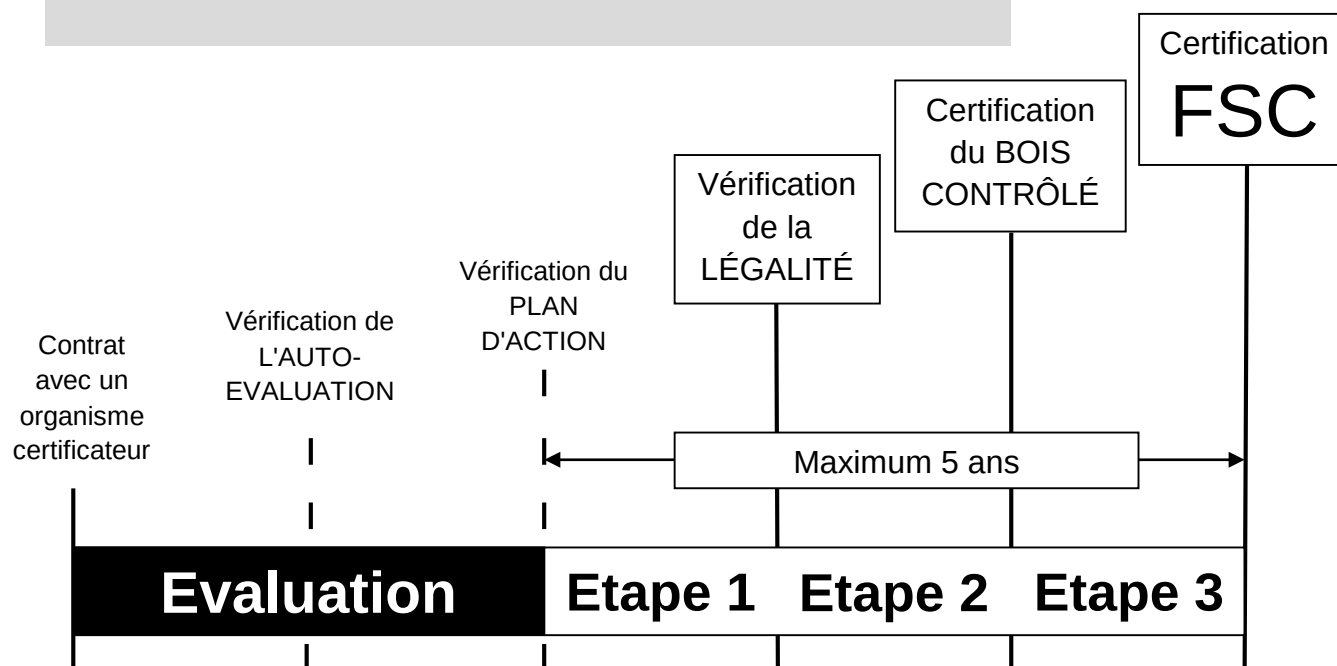


PROGRAMME D'APPROCHE MODULAIRE DU FSC (PAM)

Programme d'Approche Modulaire du FSC (PAM)

Le programme d'approche modulaire du FSC est un programme qui permet d'obtenir progressivement la certification FSC de la gestion forestière, en 5 ans. Le PAM est conçu pour faciliter l'obtention de la certification FSC en divisant le processus en trois étapes : légalité, bois contrôlé, certification FSC complète. A chaque étape, le FSC facilitera l'accès à une assistance financière et technique pour les petits exploitants.

Pour plus d'informations et des conseils pas-à-pas sur le PAM, merci de consulter la page www.fsc.org/smallholders.



Comment participer

Pour en savoir plus sur le FSC et les avantages qu'il apporte aux petits exploitants, consultez la brochure « Pourquoi choisir d'être un petit exploitant certifié par le FSC ? » et www.fsc.org/smallholders.

Vous pouvez également contacter le bureau national FSC de votre pays pour plus d'informations.

www.ca.fsc.org

info@ca.fsc.org

La première chose à faire pour obtenir la certification FSC est de contacter un organisme certificateur. Voici la liste des organismes certificateurs en Canada.

- [BM Trada](#)
- [Bureau Veritas](#)
- [Control Union](#)
- [KPMG](#)
- [Rainforest Alliance](#)
- [SAI Global](#)
- [SCS Global Services](#)
- [SGS Canada](#)
- [Soil Association](#)

OPTION D'ÉTIQUETAGE POUR LES PETITS PRODUCTEURS ET LES COMMUNAUTÉS

Option d'étiquetage pour les petits producteurs et les communautés

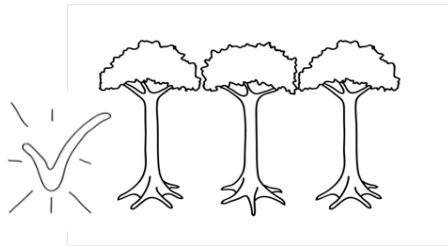
Les détenteurs de certificats FSC qui sont considérés comme des SLIMF et/ou des communautés autochtones ou traditionnelles peuvent apposer une mention spécifique sur les produits, pour les identifier comme provenant d'une communauté ou de petits producteurs certifiés par le FSC. Cette mention aide les petits producteurs et les producteurs communautaires à bénéficier d'un meilleur accès aux marchés. Pour inciter les acheteurs et les revendeurs à demander cet étiquetage, le FSC développe une boîte à outils marketing présentant l'histoire des petits producteurs et des producteurs communautaires certifiés par le FSC. Cela contribuera à faire prendre conscience aux consommateurs qu'en achetant des produits FSC, ils soutiennent les peuples tributaires de la forêt et leurs moyens de subsistance.

Pour utiliser cet étiquetage, suivez les étapes simples indiquées sur la page suivante.



OPTION D'ÉTIQUETAGE POUR LE PETITS PRODUCTEURS ET LES COMMUNAUTÉS

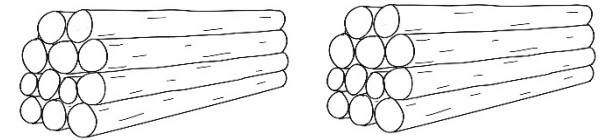
1. Vérifier votre éligibilité - contacter la personne qui vous conseille vis-à-vis du FSC (gestionnaire de groupe, consultant forestier, prestataire de services local) pour savoir si vous êtes éligibles.



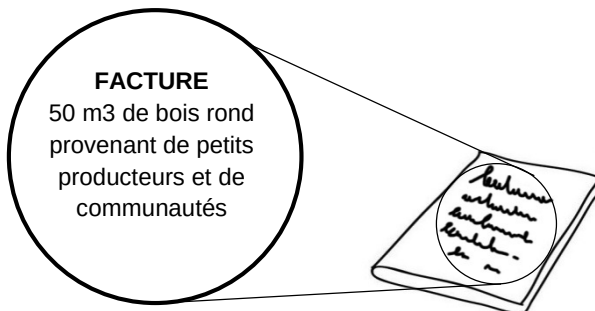
2. Confirmer votre éligibilité auprès de votre organisme certificateur (par email, téléphone ou en personne).



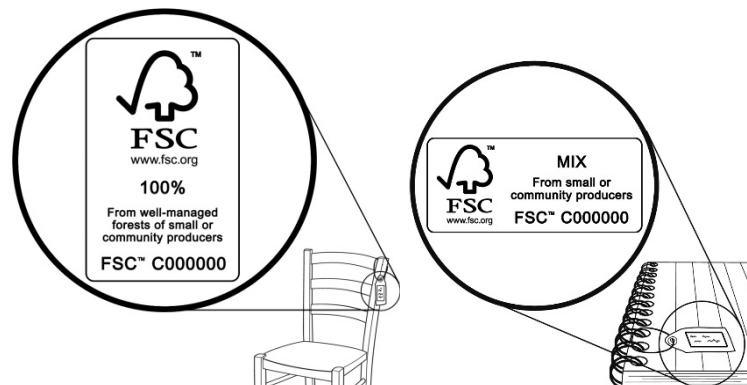
3. Déterminer quels sont vos produits qui proviennent à 100 % de communautés et de petits producteurs certifiés par le FSC. Si seuls quelques uns de vos produits sont éligibles, créer un groupe de produits spécifique pour les produits provenant de communautés et de petits producteurs certifiés par le FSC.



4. Faire apparaître une mention spéciale dans vos documents commerciaux en stipulant les produits qui peuvent porter le label. Cette mention doit faire clairement référence au produit vendu, par exemple « 50 m³ de bois ronds de (essence de bois) provenant de petits producteurs et de communautés ».



5. Lorsque vous utilisez cet étiquetage, bien noter qu'il n'est pas compatible avec le système de crédits. Si vous utilisez un label FSC Mixte, le bois contrôlé entrant dans la composition des produits doit également provenir de petits producteurs et de communautés, pour que le label puisse être utilisé sur les produits finis.



6. Si vous suivez ces étapes, vous pouvez utiliser le label FSC pour les petits producteurs et les communautés.

